

Commune de Redessan

Programme de mise en valeur des façades du centre ancien

Règlement d'attribution de l'aide financière : devis indicatif

Établi à partir de devis transmis par des entreprises réputées du secteur, ce document indique les montants maximum qui seront pris en compte pour le calcul de la subvention.

Il a été approuvé par la commission Urbanisme lors de sa réunion du 19 avril 2017. Tous les autres aspects du règlement d'attribution restent inchangés.

Item	Unité	Montant H. T. maximum
Montage et démontage échafaudage réglementaire	m ²	9,00 €
Décroûtage d'enduit	m ²	17,00 €
Décroûtage et mise en valeur pierre ou galets	m ²	40,00 €
Réfection d'enduit finement taloché	m ²	23,00 €
Enduit de finition sur support sain existant	m ²	9,00 €
Génoise à deux rangs : grattage, réfection, peinture	m. l.	12,00 €
Reconstitution des encadrements de fenêtre au mortier de chaux	la fenêtre	46,00 €